

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT-  
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC"**

**Il est proposé de voter le budget primitif annexe « Assainissement – Délégation de Service Public » pour l'année 2020 équilibré en dépenses et en recettes à 13 664 187 €.**

La Communauté Paris-Saclay exercera la compétence Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le présent budget retrace les exploitations en DSP. Les communes concernées sont :

- Ballainvilliers
- Bures-sur-Yvette
- Champlan
- Epinay-sur-Orge
- Gif-sur-Yvette
- Igny
- Marcoussis
- Massy
- Monthéry
- Nozay
- Saclay
- Saulx-les-Chartreux
- Vauhallan
- Verrières-le-Buisson
- Villebon-sur-Yvette
- Villejust
- Wissous

Un suivi commune par commune sera effectué, en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement.

### **1- La section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 4 305 389 €.

En fonctionnement, le budget 2020 a été prévu pour correspondre aux éléments budgétaires établis auprès des communes. Après agrégation des montants, le BP 2020 se décompose ainsi :

- 343K€ de dépenses courantes, qui recouvrent les frais d'entretien non compris dans les délégations de service public,
- 399K€ de charges de personnel mises à disposition par le budget principal, comprenant des mises à disposition de services et une quote-part des charges de personnel du service Communauté Paris-Saclay (proratisation selon le volume des investissements).
- 426K€ de frais financiers, pour faire face aux emprunts récupérés auprès des communes et pour assurer les emprunts à venir.
- 1 750K€ de dotations aux amortissements (opération d'ordre),
- 1387K€ de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (opération d'ordre),

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- 3 597K€ de redevance prélevée sur les usagers,
- 8K€ de redevances de délégation de service public versées par les délégataires,
- 700K€ de reprise de subventions (opération d'ordre).

## **2- La section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 9 358 798 €. Les dépenses d'investissement concernent :

- 6 614K€ de travaux, conformément au PPI établi par les services de la Communauté Paris-Saclay,
- 753K€ d'études, qui correspond à la quote-part du schéma directeur d'assainissement affectée sur ce budget (proratisation selon le volume des investissements),
- 700K€ de reprise de subventions (opération d'ordre),
- 1 291K€ d'amortissement en capital de la dette.

Les recettes d'investissement concernent :

- 1 984 K€ de subventions, sur la base d'un taux de subventions moyen de 30% des investissements.
- 4 238 K€ de recours à l'emprunt,
- 1 750K€ de dotations aux amortissements (opération d'ordre),
- 1387K€ de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (opération d'ordre).